

DEPECHE 20/10/1999

Centrale pénitentiaire de Muret

Le « coup de folie » d'un substitut du procureur

A la prison de Muret, un magistrat du parquet a exigé la libération immédiate d'un condamné à perpétuité. « Surcharge de travail, il a fondu les plombs », explique-t-on au palais de justice de Toulouse.

« **L**ibérez ce prisonnier immédiatement ! ». L'ordre venu d'un substitut du procureur de la République, un magistrat de 45 ans en poste à Toulouse depuis 1992, surprend le personnel de nuit qui vient de prendre ses fonctions, jeudi soir, à la maison centrale pénitentiaire de Muret.

« Pas question ! », répondent les gardiens qui ont vite la sensation que le magistrat qui est en face d'eux n'a pas un comportement normal. Aussitôt, ils alertent leur directeur M. Odou qui, lui-même, appelle un juge d'application des peines.

Les deux hommes se rendent auprès du substitut qui réitère sa demande. Il exige la libération d'un détenu condamné à perpétuité pour assassinat et avec lequel il vient de passer deux heures dans sa cellule. Le magistrat proclame l'innocence du prisonnier : « Je n'en ai pas la preuve,

mais j'en ai l'intime conviction ».

« Il a disjoncté »

Le directeur et le juge parviennent à calmer le substitut qui est ensuite remis à sa famille. « Quelques jours de congés ne lui feront pas de mal », disent-ils en substance. Conseil qui a été suivi d'effet.

Au plai de justice de Toulouse, les collègues du magistrat ne sont pas vraiment surpris de ce qui est arrivé. « Il a disjoncté, explique le procureur adjoint Belacel. Cela peut arriver à n'importe qui. Il y a tellement de travail ici. A Marseille, il y a 29 magistrats au parquet, à Bordeaux, 19 ; à Lille 23 ; à Toulouse 15, mais seuls treize postes sont affectés. En plus, nous sommes mal installés, il manque des locaux et de personnel. Tout cela peut perturber l'équilibre de personnes un peu fragilisées ».

Le manque d'effectif fait que



Le procureur adjoint Belacel : « Même pendant les vacances, on angoisse. Quand on ne fait rien, les dossiers s'empilent et on les retrouve à la rentrée. La machine est saturée ». - Photo « La Dépêche » J-M L.

les dossiers qui devraient être traités dans les quelques jours suivant la commission d'un élit ne le sont que deux mois plus tard.

A saturation

« Comment faire ? interroge encore le procureur adjoint. Nous n'avons pas d'horaires, nous terminons tard le soir et

souvent, nous prenons les dossiers à finir chez nous. Le seul moment de repos, si l'on peut dire, c'est lors des audiences ».

Le procureur Michel Bréard renchérit : « On nous demande de plus en plus de travail et cela ne va pas aller en s'améliorant. Nous sommes arrivés à saturation, aussi bien les magistrats que le personnel. Imaginez que nous traitons 4.000 dossiers par an en correctionnelle et 1.800 à la Maison de la justice et du droit. Pour bien faire, il nous faudrait 18 magistrats au parquet, les juges et les personnels en conséquence pour suivre le rythme de traitement des dossiers ».

A Paris, la Chancellerie a, semble-t-il, pris acte de la situation. Elle va réaliser prochainement un audit au tribunal de grande instance de Toulouse.

« Les conclusions de cet audit permettront, espère le procureur Bréard, de tenir compte enfin de l'extension de la population de Toulouse qui s'est agrandie, entre deux recensements, de l'équivalent de la ville de Montauban. Sinon la machine va complètement se bloquer. Et les hommes vont continuer à exploser ! »

J.-M. LAMOTTE